

**Une voix:** Citez-nous les bénéfiques pour 1969.

**M. Broadbent:** J'aimerais maintenant passer à la George Weston, cette petite société qui contrôle quelque 120 entreprises.

**M. Stafford:** Parlez-nous de leur revenu brut, aussi.

**M. Broadbent:** Un instant.

**Une voix:** Quelle arrogance!

**M. Broadbent:** En 1967, leurs bénéfiques ont atteint les 13 millions de dollars; en 1968, 13,6 millions; en 1969, 15,4 millions, en 1970, 14,4 millions; et en 1971, 15,1 millions de dollars.

**M. Stafford:** Et quelles ont été leurs ventes brutes, chaque année?

**M. Broadbent:** J'en parlerai plus tard.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Broadbent:** Examinez maintenant la situation des magasins Dominion. Les bénéfiques pour les 39 semaines terminées le 31 décembre 1970 se sont élevés à 1.9 million de dollars. Pour la période correspondante terminée le 31 décembre 1971, ils s'élevaient à 5.8 millions. C'est une augmentation d'environ 500 p. 100 en une année.

**Des voix:** Oh!

**M. Howard (Okanagan Boundary):** J'invoque le Règlement...

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Howard) invoque le Règlement.

**M. Howard (Okanagan Boundary):** Je voudrais demander si le député me permettrait de lui poser une question.

**M. Broadbent:** Non. Pas maintenant.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Les députés ne devraient pas invoquer le Règlement pour chercher à poser des questions.

**M. Broadbent:** Je pense qu'il conviendrait qu'un orateur aujourd'hui traite de ce sujet, monsieur l'Orateur. J'aimerais maintenant aborder la question du rapport des investissements. Si le député avait fait des recherches, il aurait trouvé aujourd'hui sur son bureau un rapport de Statistique Canada, concernant les sociétés industrielles.

**M. Stafford:** Je l'ai lu.

**M. Broadbent:** Il a été publié aujourd'hui et il concerne le rapport des dollars investis l'année dernière, dans divers secteurs de l'économie, notamment les industries et les sociétés. Ces chiffres sont intéressants. Si l'on considère les chiffres concernant toute l'industrie au Canada au cours de l'année dernière, le rapport pour le premier trimestre était de 5.3 p. 100. Pour le second trimestre, il s'élevait à 5.93 p. 100, pour le troisième, 6.35 p. 100, enfin pour le dernier trimestre, il atteignait 6.44 p. 100. Si l'on considère la fabrication, le rapport pour le premier trimestre de l'année dernière a été de 5.2 p. 100, pour le second trimestre de 6.54 p. 100, pour le troisième de 6.97 p. 100 et enfin pour le dernier trimestre de 6.69 p. 100.

Voyons maintenant ce qui se passe dans l'industrie de l'alimentation. Voyons ce que font les pauvres sociétés Steinberg, Dominion, Weston et Loblaw's, ces sociétés pour lesquelles le parti libéral a exprimé tant de sympathie dans les discours que nous avons entendus aujourd'hui. Au cours du premier trimestre de l'an dernier, leur marge de bénéfice a été de 8.02 p. 100, contre une moyenne générale de 5.36 p. 100; au cours du second trimestre, elle a été de 9.13 p. 100, contre une moyenne de 5.93 pour l'ensemble de l'industrie; au cours du troisième trimestre, de 8.05 p. 100 contre 6.35 p. 100 et, au cours du dernier trimestre, de 7.87 p. 100 contre 6.44 p. 100.

Voilà la réponse à la question du député. Voilà ce que rapporte l'investissement, et voilà, selon moi, les faits qui motivent notre motion. Remarquez que notre motion ne dit pas que les supermarchés sont totalement responsables de l'augmentation des prix. Les députés conservateurs ont fait judicieusement remarquer qu'il faut tenir compte des frais de transport et d'autres éléments. Cela est évident. Nous ne le nions pas. Nous voulons simplement dire que les bénéfiques des supermarchés ont augmenté de façon astronomique l'an dernier et que l'observateur impartial les considère comme responsables dans une grande mesure du prix élevé que doivent maintenant payer les Canadiens pour les aliments.

**Des voix:** Bravo!

**M. Broadbent:** Quelle est la politique d'établissement des prix de ces sociétés? Je renvoie les partisans du gouvernement au rapport de 1967 du même comité. Ce comité, dont la plupart des membres faisaient partie du gouvernement, a signalé que, dans de nombreux sinon dans la plupart des cas, les entreprises fixaient les prix. Elles dominent le marché. Elles ne se plient pas aux conditions du marché. Voici un extrait du rapport:

Les cinq grandes chaînes d'alimentation constituées en société et les chaînes volontaires contrôlent plus de 75 p. 100 du marché de l'épicerie dans les régions urbaines et ce pourcentage s'accroît.

Dans un secteur de l'industrie alimentaire, une entreprise contrôle 100 p. 100 du marché dans les provinces Maritimes et dans l'Ouest du Canada et au moins 80 p. 100 du marché en Ontario et au Québec.

J'ai également sous les yeux un rapport préparé cette année en Colombie-Britannique par un professeur de l'université Simon Fraser qui a examiné la politique d'établissement des prix de l'alimentation suivie par des sociétés de cette province, ainsi que la structure de l'industrie dans son ensemble. Que conclut-il? Il tire la même conclusion que le comité spécial mixte en 1967, c'est-à-dire que les grandes sociétés ne réagissent pas en général selon l'état du marché, mais sont plutôt responsables de cet état, car elles maîtrisent en premier lieu la plupart des éléments qui influent sur la production des denrées.

• (2140)

Qu'a-t-il découvert en outre? Je prétends que cela doit également nous préoccuper. Il a découvert qu'à Vancouver, un des principaux magasins à succursales réclamait des prix plus élevés dans les quartiers pauvres que dans les quartiers riches de la ville. Cette constatation vient corroborer les études effectuées aux États-Unis où dans les ghettos noirs, les grandes épiceries imposaient des prix plus élevés aux miséreux qu'à ceux qui vivent dans les quartiers plus riches des villes.